



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

ARRETE DU - 3 DEC. 2008

DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

Bureau de la Protection  
de la Nature et de  
l'Environnement

---

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
« LEYRE, COURS D'EAU COTIERS ET MILIEUX ASSOCIES »**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

VU le décret 2007-1213 du 10 août 2007 modifiant le code de l'environnement et notamment la composition des commissions locales de l'eau,

VU l'arrêté interpréfectoral du 13 juillet 2001 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » et désignant le préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde pour conduire la procédure d'élaboration,

VU l'arrêté préfectoral du 11 juin 2002 modifié instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »,

VU les délibérations et désignations des organismes et collectivités consultés pour participer à la CLE,

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres de la CLE d'une durée de six ans est arrivé à échéance,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » est composée des membres suivants :

**1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

Collectivités	Titulaires
Conseil Régional	M. François DELUGA
Conseil Général de la Gironde	M. Christian GAUBERT
Conseil Général des Landes	M. Guy DESTENAVE
Syndicat Intercommunal des Vallées de la Leyre	M. Dominique CITRAIN
SIVOM du Val de L'Eyre	M. Thierry CHEVEREAU
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	M. Fabrice PETIT

Collectivités	Titulaires
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	M. Serge BAUDY
Association des Maires des Landes	Mme Marie-Claude LAMARQUE maire de Vert  M. Christian HARAMBAT maire de Liposthey  M. Serge TRABUCHET maire de Saignac et Muret  M. Henri BARTH adjoint au maire de Solférino  Mme Martine TAPIN maire de Commensacq  M. Jean-Marie BOUDEY maire de Luxey  M. Max ROUMEGOUX- maire de Sore
Association des Maires de Gironde	M. Jean-Guy PERRIERE, maire d'Arès  M. Albert BERTHELET, conseiller municipal d'Andernos  M. Joël BAILLET, adjoint au maire de Lanton  Mlle Marie-Christine LEMONNIER, maire de Belin-Beliet  Mme Christiane DORNON, maire de Le Barp  M. Robert DUPUCH, conseiller municipal de Salles  M. Philippe CARREYRE, maire de Louchats  M. Jean-Claude LASSALLE, maire de Cazalis
Communauté de Communes du Val de l'Eyre	M. François GAUTHIER
COBAN Communauté de communes Bassin d'Arcachon Nord	M. Bruno LAFON
COBAS Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon	M. Jean CASTANDET
Communauté de communes du Pays Paroupian	M. Guy DUPIOL
Communauté de communes du Pays d'Albret	Mme Georgette GLEYROUX-NEGRE
Communauté de communes du canton de Pissos	M. Jean-Marc HEDOIN
Communauté de communes de la Haute Lande	M. Richard VEZZOLI

Président de la CLE du Ciron	
------------------------------	--

**2 - Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations Concernées :**

Organismes	Titulaires
Chambres de Commerce et d'Industrie de Gironde ou des Landes	M. Michel PAQUET
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Gérard GABIN
Chambre d'Agriculture des Landes	M. Jacques DUFRECHOU
Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine	M. Antoine SCHIEBER
Syndicat des Sylviculteurs	M. Jean-Pierre LANTRES
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine	M. Gilles JOACHIM
Fédération Départementale des AAPPMA de la Gironde	M. Michel GONIN
Fédération Départementale des AAPPMA des Landes	M. Alain CASTAING
Fédération de Chasse de la Gironde	M. Pascal CHAMBOLLE
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie	M. Yves DARRIET
Groupement de Défense Sanitaire du bassin versant de la Leyre	M. Joël LUCAS
Réseau des prestataires de canoë de la Leyre	M. Jean-Claude TARIS
SEPANSO	M. Claude BONNET
Section Régionale Conchylicole	Mme Angelika HERMANN
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Gironde	M. Claude PEYSERRE
Comité local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Arcachon	M. Alain JEREZ

### **3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin : M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Préfet des Landes ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant,
- Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau de la Gironde ou son représentant,
- Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau des Landes ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques de la Gironde ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques des Landes ou son représentant,
- Le Directeur du Centre d'Essais des Landes ou son représentant,
- Le Directeur Régional du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-CESTA) ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- Le Directeur Régional et Départemental de Jeunesse et Sports ou son représentant.

**ARTICLE 3 :** En cas d'empêchement, les membres titulaires pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

### **ARTICLE 4 : Publication et exécution :**

La liste des membres de la commission locale de l'eau sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Gironde et des Landes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ».

Fait à Bordeaux, le **- 3 DEC. 2008**

LE PREFET,

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général**

**Bernard GONZALEZ**